



## MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal

### PREAVIS N° 11/2016

---

#### Objet : Création d'un local de traite au Chalet des Grands Plats du Vent

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le chalet des *Grands Plats du Vent* se trouve sur le territoire de la commune du Chenit entre le village du Brassus et la douane du Carroz à 1279m. L'alpage se situe entre une altitude de 1240m et 1330m, et le chalet date de 1880.

La commune loue cet alpage depuis 2005 aux familles Pierre-André Golay et Gilbert Magnin à notre plus grande satisfaction. La charge en bétail est de 156,9 pâquiers normaux (PN) (1 PN = 1 vache laitière durant 100 jours), ce qui représente 80 vaches et 90 génisses ; la porcherie accueille 80 cochons. La fromagerie produit env. 15 tonnes de fromage, répartis principalement entre du gruyère AOP et du fromage à raclette, ainsi que du sérac et du beurre. Le chalet est occupé pendant la saison par un berger et un fromager.

Les derniers travaux d'importance ont eu lieu en 2005 avec une mise aux normes de la fromagerie, une partie des coûts ont été pris en charge par les amodiataires actuels. Actuellement les 80 vaches laitières sont traitées à l'extérieur du chalet au moyen d'une salle de traite mobile de 6 places datant d'une vingtaine d'années. Depuis quelques temps, les amodiataires souhaitent trouver une solution afin d'optimiser ce processus. Diverses alternatives ont été recherchées et la plus simple est de construire une salle de traite dans une partie de l'ancienne étable. L'avantage réside dans le fait qu'il n'est pas nécessaire de toucher au bâti extérieur.

Les travaux préparatoires, l'achat et la mise en place de la salle de traite seront pris en charge par les amodiataires et les travaux de maçonnerie et d'électricité par la commune, propriétaire des lieux.

Cet été, une opportunité s'est présentée pour acquérir une salle de traite d'occasion correspondant aux besoins des amodiataires et à la configuration des lieux. D'une capacité de 14 places, elle permettra un gain de temps important, une ergonomie et une sécurité au travail renforcée, ainsi qu'une plus-value importante pour cet alpage.

## Descriptif des travaux

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Travaux préparatoires (à la charge des amodiataires),
- Travaux de maçonnerie et d'électricité (à la charge de la commune),
- Mise en place de la salle de traite (à la charge des amodiataires).

## Coûts

|                         |            |                  |
|-------------------------|------------|------------------|
| Maçonnerie              | CHF        | 30'000.00        |
| Fosse / canalisation    | CHF        | 20'000.00        |
| Dallage salle de traite | CHF        | 10'000.00        |
| Electricité             | CHF        | 10'000.00        |
| Divers et imprévus      | CHF        | 5'000.00         |
| <b>Total TTC</b>        | <b>CHF</b> | <b>75'000.00</b> |

Une demande de subvention sera déposée auprès des améliorations foncières (AF) dans le but de toucher une aide financière. Ce montant viendra en déduction du présent préavis.

## Financement

La modification de la salle de traite n'a pas été prévue dans le plan des investissements. Elle découle d'une demande des amodiataires afin de rationaliser le travail.

Compte tenu du montant du crédit demandé, il sera financé par la trésorerie courante. S'agissant de son amortissement, la Municipalité vous propose de prélever le montant dépensé sur le compte 9281.34 - *Fonds de rénovation des alpages et chalets*.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 11/2016,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à créer un local de traite dans le Chalet d'alpage des Grands Plats du Vent ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 75'000.00 ;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.85 et de l'amortir par un prélèvement unique du même montant dans le compte 9281.34 – *Fonds de rénovation des alpages et chalets*.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic  
Stives MORAND

Secrétaire  
Marie-André BURDET



Délégués municipaux :  
Annexes :

MM. Bertrand Meylan et Stives Morand  
Plan de situation et photos



Commune du Chenit  
Réfection de la toiture et divers travaux  
Chalet d'alpage des Grands Plats de Vent

Bureau Technique Communal

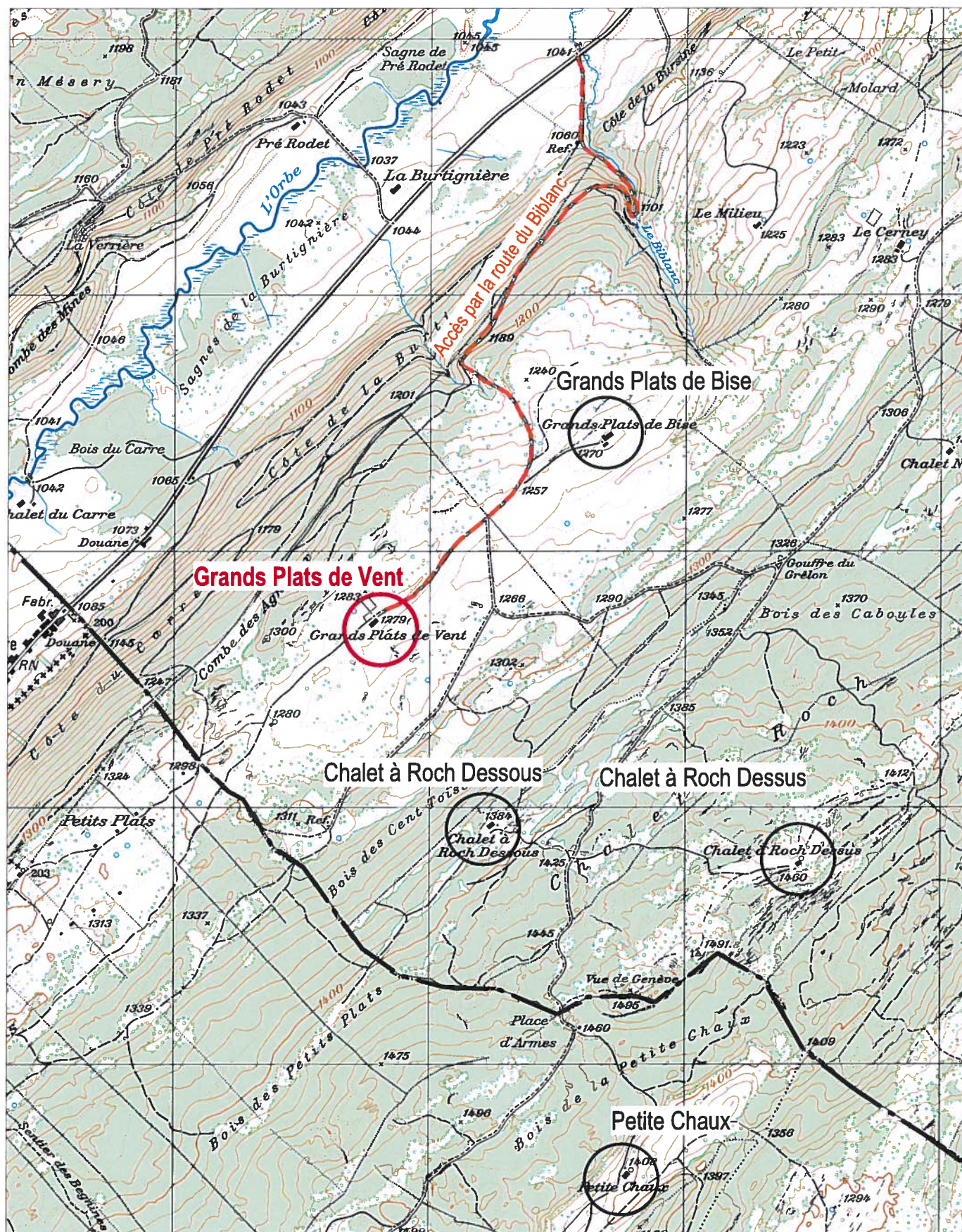
Carte nationale

Echelle : 1/20'000

MD

Annexe au préavis n°11/2016

5/09/2016



## Projet salle de traite



### Emplacement de la salle de traite

## Situation actuelle

